

## Hospitalisation des personnes en situation de handicap vivant à domicile

### **Objectifs**

Améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap, vivant à domicile lors d'une hospitalisation programmée ou dans le cadre de l'urgence.

Pour cela:

- Définir les modalités d'accueil et les conditions de prise en charge d'un patient en situation de handicap psychique, mental, sensoriel ou moteur .cf document "accueil et prise en charge d'un patient en situation de handicap"
- Réaliser une carte d'urgence pour les hospitalisations en urgence. cf document " carte d'urgence"

### **Le porteur du projet**

#### **COLLECTIF HANDICAP 35**

**Adresse :** 31. Bd du Portugal 35200 RENNES

Association Loi 1901

**Coordonnées du Contact :** Martine Busnel, Animatrice du GT Accès aux soins

**Téléphone professionnel :** 06 81 46 50 47 **Courriel :** [collectif.handicap35@wanadoo.fr](mailto:collectif.handicap35@wanadoo.fr)

### **Le contexte**

**L'origine :** En 2006, réalisation d'un protocole en partenariat avec l'AFM, l'APF et le CHU de Rennes, concernant l'hospitalisation d'un patient lourdement handicapé.

Ce travail a permis de mettre en évidence les difficultés rencontrées par l'ensemble des personnes en situation de handicap, vivant à domicile lors d'hospitalisation programmée ou en urgence.

### **La finalité :**

**Permettre aux professionnels hospitaliers l'accès facilité à la connaissance des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, vivant à domicile.**

Amélioration attendue: favoriser dès l'accueil, une prise en charge de qualité pour ce public

**La description du dispositif :** -Elaboration d'un document qui précise les besoins spécifiques du patient en situation de handicap, vivant à domicile, en fonction du contexte pathologique et de son retentissement. Ces besoins spécifiques sont répertoriés dans un formulaire d'autonomie suivant le ou les handicaps du patient, psychique, mental, sensoriel et moteur. Ce document est destiné aux





professionnels hospitaliers amenés à prendre en charge ces patients. L'accès serait permis soit via l'institution dans lequel le professionnel exerce (accès intranet, guide de bonnes pratiques...) soit via le patient lui-même qui serait en possession du document spécifique à son handicap.

- Réalisation d'une carte d'urgence personnalisée, complétée par le patient ou quelqu'un qui le connaît bien (aidants familial ou professionnel) et qu'il aurait sur lui comme la carte vitale. Le document vierge serait accessible via les associations, les professionnels de santé...Prototype en cours de finalisation pour validation auprès de l'ARS.

**Les acteurs :** Le COLLECTIF HANDICAP 35 regroupant 48 associations de handicap sur l'ensemble du département d'Ille et Vilaine a créé fin Octobre 2015, un groupe de travail "accès aux soins et personnes en situation de handicap. Celui-ci est composé de personnes en situation de handicap, de représentants des familles, d'aidants et de professionnels. Le projet est le fruit d'une réflexion collégiale et partagée.

### **Les axes prioritaires :**

**Renforcer et préserver l'accès à la santé – y compris à la prévention – pour tous, notamment par une information adaptée aux personnes vulnérables** (mineures, majeures protégées, en perte d'autonomie, souffrant de troubles psychiques, intellectuellement déficientes...), étrangères, placées sous main de justice...

**Accompagner les évolutions du système de santé dans le respect des droits des usagers** (e-santé, télé médecine, maisons et centres de santé, soins de santé transfrontaliers...).

### **La réalisation**

**La mise en œuvre :** Les deux documents élaborés par le groupe de travail sont validés par l'ensemble des membres du groupe et le collectif handicap 35.

**La communication :** Ce qui est souhaité: communication et diffusion des documents via l'ARS .Un rdv sera sollicité auprès d'eux via le COLLECTIF HANDICAP 35. Communication et information vers les personnes en situation de handicap, les associations et les établissements de santé via le COLLECTIF HANDICAP 35. Mode de diffusion à l'état de réflexion.

### **Les résultats :**

Amélioration de la qualité de la prise en charge des patients en situation de handicap, vivant à domicile, lors des hospitalisations.

### **Quelques conseils et témoignages :**

**En conclusion Témoigner sur ce que nous a apporté ce travail entre personnes en situation de handicap, représentants des familles, des aidants et des professionnels, où chacun a trouvé sa place:**

La bienveillance dans les échanges

La richesse des regards croisés et partagés

La mise en commun de compétences relationnelles, techniques et professionnelles

**Au final, un projet fruit d'une réflexion commune où chaque famille de handicap a pu s'identifier. L'aboutissement de ce projet souligne la volonté de coopérer et l'envie de poursuivre les collaborations.**